



« LES SOLUTIONS TEXTILES DEMAIN EN BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Claudine CONTASSOT

Jean-Claude DESLOT

COMMISSION N° 2

Développement économique, emploi, innovation

SEANCE PLENIERE DU 17 OCTOBRE 2007

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE SECTEUR TEXTILE, DANS LE CONTEXTE GENERAL D'UNE INDUSTRIE MANUFACTURIERE	4
1.1. UNE INDUSTRIE MANUFACTURIERE QUI PRESENTE LES CARACTERISTIQUES D'UNE INDUSTRIE DE MAIN-D'ŒUVRE.....	4
1.1.1. <i>Recommandation : placer les entreprises face à leurs responsabilités</i>	4
1.1.2. <i>Recommandation : placer les responsables politiques face à leurs responsabilités</i>	4
1.1.3. <i>Proposition : penser les critères d'attribution des aides publiques aux entreprises</i>	5
1.2. ENJEUX SOCIAUX ET CONCURRENCE INTERNATIONALE	5
1.2.1. <i>Recommandation : promouvoir la notion de travail décent</i>	6
1.2.2. <i>Recommandation : développer la pratique des accords-cadres au niveau des entreprises multinationales</i> ...	6
1.3. A L'AUTRE BOUT DE LA CHAÎNE : LE CONSOMMATEUR.....	7
1.3.1. <i>Proposition : mener des actions d'information en direction du consommateur</i>	7
2. PROPOSITIONS POUR L'INDUSTRIE TEXTILE BOURGUIGNONNE	8
2.1. LA BOURGOGNE, SITUÉE ENTRE DEUX GRANDES RÉGIONS TEXTILES	8
2.1.1. <i>Proposition : dans un premier temps, identifier les entreprises concernées par le textile</i>	8
2.1.2. <i>Proposition : informer les entreprises, souvent des PME ou TPE, de l'existence de la plateforme « e-bourgogne, atelier des projets »</i>	9
2.1.3. <i>Proposition : un challenge, faire des accords REACH un atout pour les entreprises bourguignonnes</i>	9
2.1.4. <i>Proposition : favoriser la compétitivité par la formation, l'élévation des qualifications</i>	10
2.1.5. <i>Proposition : favoriser les relations centres de formation - entreprises</i>	10
2.2. LES TEXTILES TECHNIQUES, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....	10
2.2.1. <i>Les textiles techniques, une voie d'avenir du textile</i>	11
2.2.2. <i>Proposition : dynamiser et mutualiser la recherche en Bourgogne</i>	11
2.2.3. <i>Proposition : conduire des actions de sensibilisation sur le terrain pour soutenir la recherche et l'innovation</i>	11
2.2.4. <i>Proposition : sensibiliser les entreprises bourguignonnes à l'importance des pôles de compétitivité</i>	12
CONCLUSION	13
EXPLICATIONS DE VOTE	14

INTRODUCTION

Le textile est une industrie de main-d'œuvre durement touchée par la mondialisation et confrontée, en France, à une décroissance d'activité. La suppression, depuis le 1^{er} janvier 2005, des restrictions à l'importation des produits textile-habillement dans les pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce a amplifié le bouleversement de l'industrie européenne. **Cette concurrence étrangère exacerbée a entraîné une délocalisation croissante et les entreprises tentent d'être réactives, de se réorganiser ou se reconvertir pour échapper à cette spirale.**

La France reste le troisième acteur de l'industrie textile européenne malgré une production de fibres et de fils, tissus et autres articles textiles en déclin régulier sur les dix dernières années ; pour ce qui concerne les textiles techniques, la France occupe le 2^{ème} rang européen, derrière l'Allemagne.

L'évolution de la situation de l'industrie textile en Bourgogne depuis 9 ans a pu être dressée grâce à l'étude de 1997 du CESR¹. Cependant, la notion de textile ne doit plus être réduite au seul secteur de l'habillement. En effet, les textiles techniques et les nouvelles fibres ont conquis leur place et accroissent leur présence dans la quasi-totalité des secteurs industriels de l'automobile au médical, du génie civil à la construction et de l'électronique à l'aéronautique. Ils peuvent être visibles (revêtements de siège automobile) ou non visibles (filtres pour l'essence et l'air, les airbags, les renforts de pneus, les matériaux composites...).

L'industrie textile représente environ 3 811 emplois en Bourgogne (SESSI-2004), soit 2 % des emplois industriels. Cependant, dans certains bassins d'emplois, ce pourcentage est beaucoup plus élevé, en Saône-et-Loire notamment.

La Bourgogne est marquée par la restructuration d'une importante entreprise, DIM, qui pèse fortement sur les bassins d'emplois d'Autun et Château-Chinon. Face à ce contexte difficile de l'industrie textile en Bourgogne, le Conseil économique et social de Bourgogne a émis un vœu lors de sa séance plénière du 14 juin 2006, préconisant une négociation pour explorer des solutions novatrices, un rapprochement avec les pôles de compétitivité ou les filières d'excellence touchant au textile et aux fibres végétales.

Dans cette autosaisine, **le CESR de Bourgogne a fait le constat que cette question se situe dans un cadre mondial et a souhaité identifier des pistes de « solutions textiles en Bourgogne ».**

Ainsi, cet avis intitulé « les solutions textiles demain en Bourgogne » présente-t-il, dans un premier temps, **des recommandations ou propositions de portée générale concernant le secteur textile inscrit dans le contexte mondial et national d'une industrie manufacturière.** La seconde partie ouvre des **propositions pour l'industrie textile bourguignonne.**

¹ C. REVENU, *L'industrie du textile et de l'habillement en Bourgogne*, Conseil économique et social régional de Bourgogne, 30 avril 1997.

1. LE SECTEUR TEXTILE, DANS LE CONTEXTE GENERAL D'UNE INDUSTRIE MANUFACTURIERE

1.1. UNE INDUSTRIE MANUFACTURIERE QUI PRESENTE LES CARACTERISTIQUES D'UNE INDUSTRIE DE MAIN-D'ŒUVRE

À la différence de l'industrie manufacturière pour laquelle les emplois se répartissent équitablement entre d'une part, les ouvriers, et d'autre part, les cadres et employés administratifs, techniques et commerciaux, **l'industrie textile se caractérise par une structure des emplois proche des industries de main-d'œuvre : deux salariés sur trois sont ouvriers**. La taille des entreprises (92 % de PME, plus de la moitié des entreprises employant moins de 50 salariés) peut expliquer le faible taux d'encadrement.

Par ailleurs, on assiste à l'évolution de la profession avec la perte d'une production de masse, consommatrice de main-d'œuvre, pour une mutation vers les textiles techniques qui demandent une main-d'œuvre moins nombreuse.

La situation de l'emploi s'est encore dégradée depuis 1997; on perd toujours de l'emploi dans le textile, le dynamisme de certaines petites entreprises ne compensant pas les pertes massives des grands groupes.

1.1.1. Recommandation : placer les entreprises face à leurs responsabilités

Si le niveau d'études des salariés du textile a augmenté au cours des dix dernières années, la moitié des salariés de ce secteur ne possède aucun diplôme. Ce déficit de formation n'est pas compensé par la formation continue : le nombre d'heures de formation est inférieur au reste de l'industrie et le textile est un des secteurs industriels qui dépense le moins pour la formation des ouvriers. Ce facteur aggrave les possibilités de reconversion lors des plans sociaux.

✓ **Recommandation : rendre les responsables d'entreprise conscients de leurs responsabilités en remettant l'humain au cœur de la problématique** : que la formation continue des salariés soit une réalité, le salarié formé et mieux préparé aux mutations devient moins vulnérable.

1.1.2. Recommandation : placer les responsables politiques face à leurs responsabilités

De récentes « délocalisations » d'entreprises, comme celle de l'entreprise FOG², qui quittent un bassin d'emplois et de vie pour s'implanter sur un autre territoire, poussent à s'interroger sur la concurrence entre les territoires, entre les collectivités territoriales. Cette « concurrence fiscale » pour obtenir « à

² Transfert de l'usine FOG de Myennes dans la Nièvre à Briare dans le Loiret. Voir : « Usine FOG : le choix de Briare se confirme », Le journal de Gien, 26 juillet 2007.

tout prix » l'implantation d'une entreprise, conduit souvent à une dégradation des conditions de travail et de transport des salariés.

✓ **Recommandation : Placer les élus politiques devant leurs responsabilités dans la détermination des critères d'attribution des aides publiques pour l'implantation des entreprises dans les territoires.** Il convient d'éviter les effets d'aubaine qui conduisent une entreprise à profiter de la concurrence entre les collectivités territoriales.

1.1.3. Proposition : penser les critères d'attribution des aides publiques aux entreprises

Les graves difficultés rencontrées par le secteur textile français ne sont pas récentes. En 1997, le CESR inventoriait les mesures susceptibles d'aider le secteur³. Le programme communautaire RETEX concernait 17 régions françaises, soit 53 zones d'emplois pour une enveloppe globale de près de 24 millions d'euros. En outre, le **plan BORATRA** ou « **plan textile français** » ambitionnait de réduire l'hémorragie d'emplois dans le secteur du textile-habillement en redonnant aux entreprises les moyens d'être compétitives par l'abaissement des charges sociales sur les bas salaires et par une augmentation du taux horaire de prise en charge par l'État du chômage partiel⁴.

On peut, aujourd'hui, en dresser le bilan : l'expérience du plan Borotra fut un échec qui n'a pas permis la sauvegarde des emplois.

Pour ce qui concerne DIM-DBA et le site d'Autun, il reste encore beaucoup d'emplois qu'il faut essayer de conserver en capitalisant sur le savoir-faire. L'Usine nouvelle, dans son numéro du 12 juillet 2007, consacre un article à la Bourgogne décrivant une situation contrastée selon les secteurs d'activité et précise que « **malgré de lourdes restructurations, Dim pèse encore** ».

Si l'on perdait le millier d'emplois de DIM à Autun, on aurait à faire face à une situation beaucoup plus dramatique que celle que la Bourgogne vient de connaître à Chalon-sur-Saône avec KODAK. En effet, le contexte autunois du bassin d'emplois rend les possibilités de reconversion professionnelle plus difficiles que dans le Chalonnais.

✓ **Proposition : conditionner l'attribution des aides publiques aux entreprises au respect d'un cahier des charges incluant création et maintien de l'emploi.**

1.2. ENJEUX SOCIAUX ET CONCURRENCE INTERNATIONALE

Lors de sa séance du 25 octobre 2006, le Conseil économique et social⁵ national a adopté un avis sur le rapport présenté par Monsieur Didier Marteau, intitulé « **enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social** ».

Le CES définit le dumping social comme « **une pratique consistant à enfreindre, à contourner ou à restreindre des droits sociaux légaux et à utiliser ces écarts afin d'en tirer un avantage qui s'assimile à une concurrence déloyale** ». Le CES constate que le dumping apparaît « *comme une notion aux contours mouvants entre pratiques illégales, concurrence déloyale et moins-disant social* ».

³ C. REVENU, *L'industrie du textile et de l'habillement en Bourgogne*, Conseil économique et social régional de Bourgogne, 30 avril 1997.

⁴ ibidem.

⁵ Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social ; avis et rapports du Conseil économique et social, Journal officiel de la République française, Paris, 2006

Quant aux effets du dumping social, on relève des conséquences importantes sur l'emploi, de pression sur les salaires, de fermeture d'entreprises ; ainsi, se pose à l'échelle de l'Europe et de la France, la question du devenir de notre modèle social.

Le CES constate que ce dumping social a des effets dommageables à la fois pour l'économie, les entreprises et les salariés français et affirme que « *les réponses à apporter s'appuient sur un préalable : la liberté du commerce ne va pas sans régulation. Le progrès économique porté par la mondialisation n'a, en effet, de sens à long terme que dans la mesure où il est au service du progrès social. Le mieux-disant social est l'expression de cette logique.* »

1.2.1. Recommandation : promouvoir la notion de travail décent

Quatre axes essentiels sont identifiés pour favoriser le passage d'une logique de dumping social à une démarche de mieux-disant social⁶. Parmi les nombreuses propositions élaborées par le CES ; **et pour ce qui concerne le secteur textile en Bourgogne, le CESR de Bourgogne souhaite particulièrement mettre l'accent sur certaines d'entre elles.**

✓ **Recommandation** : promouvoir la notion de travail décent pour garantir la réalité des droits sociaux. L'Organisation internationale du travail (OIT) a développé la notion de « **travail décent** » qui propose « **de donner à tous les hommes et toutes les femmes de réelles chances d'accès à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine** ».

Aujourd'hui, les conditions de vie et d'emploi dans les nouveaux pays industrialisés, très loin de ces préoccupations sociales et humanistes, sont une des principales causes des distorsions de concurrence à l'échelle mondiale.

1.2.2. Recommandation : développer la pratique des accords-cadres au niveau des entreprises multinationales

Dans le cadre de cette saisine consacrée aux « *solutions textiles demain en Bourgogne* », le CESR de Bourgogne souhaite reprendre **la proposition du CES national relative au développement des accords-cadres au niveau des entreprises internationales**. La présence de DIM, la plus grande entreprise textile bourguignonne (1 089 emplois), appartenant comme 13 autres marques au groupe international DBApparel, dont les centres de décision se situent hors de Bourgogne et même hors de France, donne tout son poids à cette proposition.

✓ **Recommandation** : développer la pratique des accords-cadres au niveau des entreprises multinationales et donner une réalité aux codes de conduite qui, bien que moins contraignants que les dispositions des accords internationaux, permettent de sensibiliser les entreprises à la notion de « **travail décent** ».

⁶ Affirmer l'harmonisation européenne comme condition première d'une politique de mieux-disant social ; inscrire la compétitivité dans le souci de croissance durable à tous les niveaux ; garantir la réalité des droits sociaux ; affirmer la nécessité d'une gouvernance internationale.

1.3. A L'AUTRE BOUT DE LA CHAINE : LE CONSOMMATEUR

1.3.1. Proposition : mener des actions d'information en direction du consommateur

Au-delà des enjeux précédemment évoqués, **le secteur textile présente d'autres enjeux forts susceptibles, à terme, de modifier « l'acte d'achat » du consommateur.**

- **des enjeux pour la santé** : colorants dangereux pour la santé, notamment pour les textiles importés fabriqués dans des pays non soumis aux règles interdisant la production et la vente de ces substances dangereuses.
- **des enjeux pour l'environnement** : consommation d'eau (25 litres pour l'ennoblissement d'un T-shirt), consommation de matières premières (notamment pour le transport), rejets et production de déchets...
- **des enjeux sociaux et d'emploi** : l'achat au meilleur prix, et « toujours moins cher » favorise et entretient les phénomènes de délocalisation. S'il est vrai que certains consommateurs n'ont pas le choix, une prise de conscience est souhaitable pour les autres.

✓ **Proposition : renforcer le rôle des associations consuméristes qui conduisent des actions visant à la prise de conscience du consommateur :**

- en exigeant le respect des normes sanitaires,
- en développant la connaissance des impacts environnementaux liés à la fabrication textile, afin que le choix d'achat soit « éclairé »,
- en communiquant sur le thème « nos achats sont nos emplois ».

2. PROPOSITIONS POUR L'INDUSTRIE TEXTILE BOURGUIGNONNE

Partant des rapports et études concernant l'industrie textile menés au plan national, principalement par le Ministère de l'industrie, et des apports des auditions réalisées dans le cadre de cette autosaisine, **les propositions du CESR de Bourgogne, relatives aux « solutions textiles demain en Bourgogne » s'appuient sur plusieurs constats :**

1. Les auditions ont montré qu'il n'y a pas de filière textile en Bourgogne.
2. S'il y a un avenir pour l'industrie textile, il se situe dans les textiles techniques.
3. Pour que l'industrie des textiles techniques puisse prendre son essor en Bourgogne, un certain nombre de facteurs doivent être réunis : en quoi le Conseil régional de Bourgogne peut-il agir et favoriser cette mutation du textile bourguignon ?

2.1. LA BOURGOGNE, SITUEE ENTRE DEUX GRANDES REGIONS TEXTILES

2.1.1. Proposition : dans un premier temps, identifier les entreprises concernées par le textile

En 1997, le CESR avait préconisé la constitution d'une filière textile, la création d'une « mission textile-habillement ». Une tentative de créer une dynamique de filière avec l'ouverture sur Rhône-Alpes est pratiquement restée lettre morte, alors que misant sur l'intérêt des entreprises à y participer, **le Conseil régional de Bourgogne avait contribué financièrement à des investissements dans le Centre technique de Rhône-Alpes**, même s'il lui était territorialement extérieur.

En 2007, un constat s'impose : les entreprises n'ont pas manifesté d'intérêt pour la constitution d'une filière et n'ont pas souhaité s'associer. Le paysage industriel textile bourguignon peut se définir ainsi : un petit nombre d'entreprises textiles et un grand groupe DIM-DBA. Les entreprises se connaissent, et pour autant, ne sont pas structurées en filière, n'en percevant pas l'intérêt.

Lors de la table ronde associant plusieurs entreprises du secteur textile de l'Yonne, Monsieur Cyril Calais, conseiller pour la gestion des entreprises à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne, a rappelé que le code APE⁷ n'est pas suffisant pour définir l'appartenance d'une entreprise à une filière. De plus, l'essor des textiles techniques aux multiples domaines d'application, rend encore plus ardue l'identification des entreprises du secteur textile.

On pourrait supposer qu'une filière textile en Bourgogne apporterait un certain dynamisme, mais les acteurs bourguignons en voient-ils la pertinence ?

✓ **Proposition : dans un premier temps, dresser l'inventaire régional des entreprises intéressées, de près ou de loin, par le textile, dans toutes ses applications.** La création et la qualification de la filière interviendraient dans une seconde phase, si elle apparaît pertinente.

⁷ Code APE : l'APE est un renseignement fondamental pour la statistique d'entreprise car il est à la base des classements des entreprises par secteur d'activité. Toute entreprise et chacun de ses établissements se voit attribuer par l'Insee, lors de son inscription au répertoire SIRENE, un code caractérisant son activité principale par référence à la nomenclature d'activités française (NAF).

2.1.2. Proposition : informer les entreprises, souvent des PME ou TPE, de l'existence de la plateforme « e-bourgogne, atelier des projets »

Quarante-six partenaires (collectivités locales, chambres consulaires, agences de développement économique...) ont créé un **portail destiné à accompagner le développement des PME**⁸. Cette plateforme constitue **une interface unique qui exploite trois fonctionnalités** : espace d'information à destination des entreprises, outil informatique permettant de déposer en ligne les demandes d'aide et enfin possibilité pour les chefs d'entreprise de suivre l'instruction de leur dossier, en temps réel **PME**⁹.

L'Atelier des projets est une mine d'informations, de conseils et d'aides dont les entreprises peuvent bénéficier quel que soit leur secteur d'activité. Il s'agit d'une plateforme unique pour toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de sa création à sa transmission, en passant par l'innovation, la formation... Un partenariat avec Oseo a été mis en place et 450 fiches d'information, régulièrement actualisées, sont consultables au sein de la plateforme.

✓ **Proposition : engager une action de communication ciblée pour faire connaître la plateforme « e-bourgogne, atelier des projets » à l'ensemble des PME bourguignonnes.**

2.1.3. Proposition : un challenge, faire des accords REACH un atout pour les entreprises bourguignonnes

La directive Reach (enRegistrement, Evaluation, Autorisation des substances Chimiques) est entrée en vigueur le 1er juin 2006. Le principal objectif de Reach est de combler le déficit d'information concernant l'impact de certaines substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Au cours des 11 prochaines années, ce sont 30 000 substances qui seront enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques. **Dans ce cadre, c'est dorénavant aux producteurs de prouver que les risques liés aux substances qu'ils produisent sont valablement maîtrisés.**

Si Reach concerne principalement les entreprises de la chimie, les entreprises en aval utilisatrices de substances chimiques sont également concernées : mécanique, cosmétique, peinture, **textile**...

✓ **Un challenge, faire des accords REACH un atout pour les entreprises bourguignonnes en diffusant largement l'information en direction des PME bourguignonnes** pour leur permettre d'anticiper les changements et obligations afin qu'elles ne soient pas brutalement confrontées à un nouvel obstacle.

⁸ Contact : www.oseo.fr et <https://www.e-bourgogne.fr> - espace entreprises ; portail financé par le Conseil régional de Bourgogne à hauteur de 700 000 euros (2005-2008).

⁹ Ibidem.

2.1.4. Proposition : favoriser la compétitivité par la formation, l'élévation des qualifications

L'industrie textile est passée d'une production de masse, consommatrice de main-d'œuvre, généralement peu ou pas qualifiée, à une mutation vers les textiles techniques qui demandent une main-d'œuvre moins nombreuse mais plus qualifiée.

✓ **Proposition : adapter les formations aux besoins des entreprises : compléter les formations de niveau V par des formations au niveau BAC professionnel ou BTS,** qui seules offrent de réelles possibilités d'emploi et d'adaptabilité aux changements.

2.1.5. Proposition : favoriser les relations centres de formation - entreprises

Les centres de formation en Bourgogne coïncident globalement avec les zones d'implantation des entreprises textiles. Ainsi, s'il y a peu d'entreprises textiles dans certains territoires de l'Yonne, par exemple, il est cependant nécessaire qu'elles puissent recruter et disposer de main-d'œuvre.

✓ **Proposition : soutenir financièrement les relations entre les entreprises et les centres de formation** pour rapprocher les offres de stages et les besoins des entreprises, en prenant en compte l'intégralité du territoire bourguignon.

2.2. LES TEXTILES TECHNIQUES, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Toutes les études menées par divers organismes ou institutions ont démontré que **l'avenir se situe dans les textiles techniques qui appellent et imposent une politique d'innovation et de recherche.** Les auditions conduites par le CESR dans le cadre de cette saisine ont corroboré ce fait.

En Bourgogne, comme ailleurs, la production de masse tend à disparaître. Les auditions ont montré que des entreprises bourguignonnes pouvaient vivre positionnées sur des niches d'activité. Ainsi, l'entreprise REMI CONFECTIION de Longvic (21) a abandonné le prêt-à-porter pour le **marché de niche très ciblé** des vêtements professionnels. De même, l'entreprise VIBEL à Bazarnes (89), spécialisée dans l'ameublement et la décoration de chambres d'enfants, traite de petits volumes textiles, positionnée sur **une niche avec une fabrication haut de gamme.**

L'entreprise CRST, (Conseils, Recherches en substrats textiles) à Gisse-le-Vieil (21), axée dès l'origine en 1986 sur l'évolution vers les textiles techniques et les matériaux composites, est aujourd'hui spécialisée dans les **applications industrielles des matériaux composites.** RCY, (REYNAUD CAUVIN YVOSE) à Louhans (71) propose de nombreuses **applications en matière de textile technique** et présente trois spécialités : les barrages antipollution, les citernes souples ouvertes ou fermées pour stockage et les tentes de secours à arceaux gonflables.

Les propositions du CESR relatives à l'industrie textile bourguignonne s'articulent autour de 3 notions : textiles techniques, recherche et innovation.

2.2.1. Les textiles techniques, une voie d'avenir du textile

L'industrie des textiles techniques recouvre **l'ensemble des entreprises fabriquant ou traitant les textiles pour des usages finaux techniques et les textiles conçus par une technologie textile spécifique**, et ce, depuis la réalisation des fibres (naturelles ou chimiques) jusqu'aux dernières étapes de l'ennoblissement d'une étoffe tissée ou non tissée¹⁰. Ainsi, les textiles techniques se caractérisent par leurs usages finaux : **ils sont conçus pour et en fonction de ces usages**. De plus, ils sont potentiellement utilisables dans toutes les branches de l'industrie, ce qui explique **qu'il est difficile d'identifier avec précision** toutes les entreprises de ce secteur.

La notion de « segment applicatif », traditionnellement utilisée au sein de la profession en Europe, met en évidence **12 segments d'application qui contribuent de manière hétérogène à la consommation globale des textiles techniques ainsi qu'à la croissance globale du secteur**. Ainsi, les textiles techniques se retrouvent dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'aménagement d'intérieur, la construction et le bâtiment, l'emballage, les géotextiles, l'environnement, l'habillement, l'industrie, le médical et la santé, la protection, le transport, les sports et loisirs.

L'emballage et les transports (avec 15 % chacun du marché mondial) puis l'industrie (13 % du marché mondial) sont, en volume, les 3 premiers domaines d'application des textiles techniques. **La France, 2^{ème} producteur européen de textiles techniques, est largement présente sur tous les marchés à l'exportation**. Les applications sont multiples, des productions utilisées dans les produits de grande consommation (sports et loisirs) à des réalisations exceptionnelles comme les rames du TGV, les avions ou la fusée Ariane¹¹.

2.2.2. Proposition : dynamiser et mutualiser la recherche en Bourgogne

Le centre de recherche du groupe DBApparel, auquel DIM appartient ainsi que 13 autres marques, est basé à Autun. La recherche et innovation (R & I), fonction centrale au sein du groupe, est mise au service de l'ensemble des marques. Par ailleurs, Autun est un site de production pour les produits dits technologiques (soutien-gorge Osмосe).

Ce centre de recherche, atout pour la région, pourrait jouer un rôle moteur pour les entreprises bourguignonnes **du secteur des textiles**, positionnées dans d'autres applications, sur d'autres marchés que l'habillement et qui pourraient s'y greffer.

✓ **Proposition : dynamiser et mutualiser la recherche en Bourgogne**, que le groupe DBApparel, avec l'aide du Conseil régional de Bourgogne, assure une mission d'ouverture sur les partenaires et ouvre son centre de recherche et de développement aux acteurs du secteur textile.

2.2.3. Proposition : conduire des actions de sensibilisation sur le terrain pour soutenir la recherche et l'innovation

La Bourgogne est bien placée à l'échelle nationale pour le financement de l'innovation¹². Ainsi, 168 contrats ont été signés en 2004, pour un peu plus de 6 millions d'euros dédiés à l'innovation,

¹⁰ Étude sur les textiles techniques, Cabinet Développement & Conseil, Direction générale des entreprises.

¹¹ Textiles techniques, le futur se tisse en France, Direction générale des entreprises, janvier 2006.

¹² Source : ANVAR, 2004.

avec pour principaux financeurs l'ANVAR-OSEO (67 %), le Conseil régional de Bourgogne (13 %), le fonds européen FEDER (12 %) et le Ministère de la recherche (3 %).

Recherche et innovation, intimement liées, sont l'avenir même de l'industrie textile.

Lors des assises de l'innovation qui se sont tenues au Conseil régional de Bourgogne le 25 octobre 2006, Jean-Philippe Girard, président de Bourgogne innovation, a souligné que « dans une économie mondialisée, tous les acteurs et responsables économiques s'accordent pour reconnaître que l'innovation exerce un **rôle différenciateur déterminant** pour assurer la croissance des entreprises¹³ ».

Ces assises ont été mises en place en partenariat avec l'État et le Conseil régional avec un double objectif : d'une part, **mobiliser la diversité des acteurs pratiquant l'innovation au quotidien**, et d'autre part, **recueillir leurs besoins ou préconisations**.

✓ **Proposition : conduire des actions de sensibilisation sur le terrain pour soutenir l'innovation et le transfert de technologie.**

2.2.4. Proposition : sensibiliser les entreprises bourguignonnes à l'importance des pôles de compétitivité

« Un pôle de compétitivité vise à rassembler, sur un territoire donné, les compétences des unités publiques et privées de recherche, des centres de formation et le savoir-faire des entreprises dans une démarche partenariale, destinée à dégager les synergies et promouvoir le travail collaboratif sur des projets innovants¹⁴. L'ensemble de ces caractéristiques rend totalement invalide la possibilité d'un pôle textile bourguignon, **il convient donc d'inciter les entreprises bourguignonnes à utiliser les possibilités offertes par les pôles de compétitivité voisins** :

- en région Rhône-Alpes, TECHTERA, sur le domaine des textiles techniques et fonctionnels,
- en région Nord-Pas-de-Calais, UP-TEX, sur le domaine des textiles techniques, avec pour principales thématiques les textiles et polymères intelligents et les procédés de fabrication,
- en Lorraine et Alsace, le pôle fibres naturelles Grand Est, axé sur le bois, les composites, le papier et les textiles.

Les pôles de compétitivité peuvent et souhaitent étendre leur rayon d'action au-delà de leur périmètre d'implantation ; ainsi, les entreprises bourguignonnes peuvent, si elles le souhaitent, y adhérer.

✓ **Proposition : intégrer un volet spécifique « Pôles de compétitivité » au sein de la plateforme « e-bourgogne, atelier des projets » pour informer de l'existence et des apports potentiels des pôles de compétitivité textiles.**

¹³ <http://www.bourgognereseau.org/>

¹⁴ Source : site internet www.competitivite.fr

CONCLUSION

La confection à très bas prix a envahi le marché : d'une année sur l'autre, le flux d'habillement venant d'Asie vers l'Union européenne progresse à un rythme inchangé entre + 15 et + 20 % par an. **C'est dans ce cadre que pourrait se poser la question de taxes à l'importation** susceptibles de freiner l'engouement des consommateurs et les besoins des chaînes spécialisées pour ces produits de très grande consommation.

Cependant, au plan national, on constate que « **l'industrie textile s'oriente vers des produits techniques à plus forte valeur ajoutée afin de mieux résister à la concurrence des pays émergents. Les synergies, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la formation doivent être développées, en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité afin d'aider les entreprises françaises à conserver leur avance technologique¹⁵** ».

Au regard des expériences vécues par les entreprises textiles en Bourgogne et des nombreuses difficultés qui les ont amenées à se montrer très « prudentes », tant dans la volonté de s'organiser en réseau que de se positionner sur les marchés des textiles techniques, **la prise en compte de ces mutations s'avère vitale.**

C'est là tout l'enjeu pour les entreprises textiles bourguignonnes qui, malgré une faible représentation de ce secteur au sein de l'économie régionale, **doivent très rapidement trouver les moyens de cette adaptation pour, au minimum survivre, et trouver des voies d'avenir et de développement.**

AVIS ADOPTE PAR 55 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS
--

¹⁵ Le textile en chiffres - Sessi, Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, Production industrielle, hors série 2007.

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Jean-Louis BILLET
au titre de Force Ouvrière**

« Après la fermeture de l'usine DIM de Château-Chinon fin mars, entraînant la suppression de 95 emplois, la SOFIREM est chargée de la mise en place d'un plan de reconversion sur les bassins d'Autun et Château-Chinon. Ces bassins ne sont pas identiques, celui de Château-Chinon étant constitué à pratiquement 90 % de très petites entreprises. Ce sont ces TPE qu'il faut aider à se pérenniser ou à s'installer.

Mon souhait est que la SOFIREM s'entoure de la compétence et de la connaissance des acteurs locaux, qu'ils soient les Pays, les chambres consulaires, les membres du service public de l'emploi, qui eux mieux que quiconque connaissent la réalité de terrain de cette partie de la Nièvre ».

**Intervention de Kheira BOUZIANE
au titre du logement, de la famille et du cadre de vie**

« Compte tenu de la spécificité du secteur textile et de sa répartition sur le territoire bourguignon, les étudiants post bac sont amenés à suivre des stages en entreprises souvent loin de leur résidence.

Cela engendre pour eux des charges importantes. Pour cela, et dans le cadre de la compétence de la Région en matière de formation professionnelle, je souhaite que l'aide régionale à la mobilité soit ouverte aux étudiants du secteur ».



**Intervention de Michel MAILLET
au titre de la CGT**

« Tout d’abord, il me semble important de rappeler les conditions dans lesquelles notre assemblée a été amenée à travailler sur cet avis. C’est lors de sa plénière du 14 juin 2006 que notre assemblée siégeant à Autun s’est trouvée interpellée par la situation des salariés de DIM, qui venaient d’apprendre la suppression de 220 emplois à Autun et 95 à Château-Chinon avec fermeture du site. L’émotion que provoquait cette nouvelle coupe sombre dans un secteur déjà fortement frappé avait justifié l’adoption d’un vœu qui, sur proposition initiale de notre organisation, soulevait la nécessité de prendre du temps et d’engager une concertation afin que le maximum d’emplois soient préservés. Le vœu proposait également d’explorer des solutions novatrices pour une orientation de la filière vers les textiles techniques, en lien notamment avec les pôles de compétitivité. Et tout naturellement notre CESR s’est proposé de travailler sur le sujet.

Aujourd’hui, plus d’un an après, les emplois sont supprimés et le site de Château-Chinon est fermé. Et, il convient de relever que notre vœu n’a pas rencontré beaucoup d’écho puisqu’aucun délai supplémentaire pour la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l’emploi n’a été accordé ni même d’ailleurs recherché. Les solutions qui se dessinent autour d’une possible reconversion des sites restent aléatoires, et particulièrement pour Château-Chinon.

Je relève ces éléments pour souligner d’une part qu’il n’est pas suffisant pour une assemblée comme la nôtre de voter un vœu pour qu’il trouve une traduction concrète et que, d’autre part, notre manque de réactivité sur des sujets d’actualité nous fait perdre quelque crédibilité. Il est vrai aussi que lorsqu’il s’agit de s’opposer à la stratégie d’un grand groupe comme DBApparel, piloté par des fonds de pension (mais c’était aussi le cas pour KODAK), il n’y a guère de candidats, tant du côté des pouvoirs publics que des collectivités territoriales.

La réalité aujourd’hui, c’est que le secteur de production textile, fortement présent en Bourgogne il y a une vingtaine d’années, ne pèse plus que quelques milliers d’emplois, comme d’ailleurs il ne pèse plus guère en France. Pourtant des « plans textile » il y en a eu, et le projet d’avis relève à juste titre le plan BOROTRA qui, il y a une dizaine d’années, ambitionnait de réduire l’hémorragie dans le secteur. Le constat d’échec qu’on peut en dresser est édifiant et doit sans aucun doute servir d’expérience, y compris aujourd’hui : lorsqu’on agit exclusivement sur la baisse du coût du travail par des allègements de cotisations sociales, on est bien loin de donner au secteur concerné les moyens de relever les enjeux de la compétition internationale.

Ceci précisé, le projet d’avis tire bien les leçons de cette expérience et les pistes qu’il explore - d’un point de vue général qui concerne tous les secteurs d’industrie manufacturière - relèvent d’une toute autre logique en soulignant à la fois la responsabilité sociale des entreprises en regard de leurs

salariés et des bassins d'emplois où elles se situent et la responsabilité des décideurs économiques en regard des choix qu'ils font dans leurs aides publiques.

Pour ce qui concerne le secteur textile en Bourgogne, le projet d'avis se place sur un registre offensif en soulignant qu'il existe un espace réel pour un certain développement, notamment sur les textiles techniques et innovants. Mais là encore il s'agit d'être véritablement novateur en s'appuyant sur la recherche, l'innovation, l'investissement dans l'élévation des qualifications des salariés par la formation. Certes la Bourgogne ne dispose pas comme les régions Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes ou le Grand Est d'un pôle de compétitivité pouvant tirer la filière. Mais, le Conseil régional ne peut-il pas jouer un rôle d'interface pour aider les entreprises du secteur (les petites comme les grandes) à travailler avec ces pôles ?

Travailler de façon ambitieuse sur une orientation de la filière textile vers les produits innovants suppose des outils de recherche. De ce point de vue, l'existence à Autun du centre de recherche de DBApparel constitue une véritable chance. Mais là aussi il convient de modifier profondément le comportement des décideurs économiques et politiques. Par exemple, le Conseil régional et les services de l'Etat concernés ne peuvent-ils pas, en regard des obligations du groupe et des financements publics à engager pour la reconversion des sites, exiger que celui-ci ouvre son centre de recherche (voire en en modifiant l'objet) afin de le mettre à la disposition de toute la filière et contribuer à l'émergence de productions sur les textiles techniques innovants ? Et le groupe lui-même pourrait y trouver son compte, dans la mesure où ses productions elles-mêmes sont menacées par les pays à bas coûts salariaux et que la question d'un positionnement sur des secteurs plus innovants s'imposera à lui tôt ou tard. Car, enfin, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, qui peut parier que DIM, qui compte encore dans l'industrie textile bourguignonne, existera encore longtemps à Autun ?

Pour conclure, il nous semble que ce projet d'avis contient un nombre conséquent de propositions novatrices qui, sans doute, tranchent sur ce que notre assemblée à l'habitude de dire. Mais, ne préfigurent-elles pas ce que nous pourrions (ou devrions) proposer pour tout autre filière industrielle ? Je pense en particulier à la filière sous-traitance automobile qui commence à souffrir.

Notre groupe CGT votera ce projet d'avis ».



**Intervention de Gérard ALCAZAR
au titre du MEDEF Bourgogne**

« J'ai eu peur qu'on veuille trouver des solutions au textile en Bourgogne en condamnant les entreprises.

Le rapport est resté trop axé sur le problème DIM et pas assez sur les solutions de demain. C'est pourquoi je ne voterai pas l'avis et je m'abstiendrai ».